

**DELFINGEN Industry**  
**Société Anonyme au capital de 2 490 265 euros**  
**Siège social : Zone Industrielle – 25340 Anteuil (France)**  
**R .C.S. Besançon 354 013 575**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **(ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

En application des dispositions légales issues de la loi de Sécurité Financière du 1er Août 2003 et des dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société et du Groupe.

La Société s'est attachée à respecter l'esprit du cadre de référence complété du guide d'application rédigés par le Groupe de Place créé par l'Autorité des Marchés Financiers pour faire évoluer et améliorer l'organisation et la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne tout en veillant à la bonne adéquation de cette organisation avec ses processus opérationnels et la taille du Groupe.

### **Limitations aux pouvoirs du Directeur Général**

Les statuts de la Société ne fixent pas de limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

M. Bernard Streit assure la Présidence du Conseil d'Administration depuis le 8 mars 1990. Au terme de sa réunion du 26 janvier 2002, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas dissocier la fonction de Président et de Directeur Général. Il a ensuite confirmé M. Bernard Streit dans ses doubles fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

### **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Président établit en fin d'exercice le planning des réunions du Conseil pour l'exercice suivant.

Il prépare l'ordre du jour, le communique aux membres du Conseil environ une semaine avant la réunion et convoque le Conseil. Il dirige les débats lors des réunions.

Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour est remis au début de chaque réunion.

### **Information des Administrateurs**

Les membres du Conseil sont informés de manière régulière des affaires courantes. Ils sont informés spécifiquement des événements majeurs de la vie de la Société et du Groupe.

Les Comités d'Administration ou les Conseils d'Administration se réunissent mensuellement. Préalablement à la réunion, chacun des membres reçoit les informations détaillées sur lesquelles portera l'ordre du jour.

### **Réunions du Conseil d'Administration**

En vertu de l'article 19 des statuts, le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

Conformément à l'article 19 des statuts, les Administrateurs ont été convoqués verbalement, par télécopie ou encore par courriel.

Au terme de l'article 19 -1 des statuts, les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir au siège social ou en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs. D'une manière générale, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au siège de la Société.

Les procès-verbaux des réunions sont établis à l'issue de chaque réunion et font l'objet de l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante.

Sur les 17 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions est de l'ordre de 80 %.

### **Réunions du Comité d'Administration**

Le Comité d'Administration réunit l'ensemble des Administrateurs ainsi que le directeur du Board of Management. Ces réunions sont des séances de travail d'analyse et de réflexion portant sur l'évolution de la situation du Groupe, sur des questions stratégiques ou encore sur des événements ou sujets particuliers plus ponctuels.

Au cours de la réunion, le Président et le directeur du Board of Management présentent un rapport sur l'activité et sur la situation générale du Groupe : ressources humaines, finances, affaires commerciales. Il soumet les points sur lesquels le Conseil est amené à débattre, à prendre position et à arrêter les mesures à mettre en œuvre.

Le projet de compte-rendu de la réunion est ensuite établi et transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le compte-rendu définitif est approuvé lors de la séance suivante.

### **Réunions mixtes**

Des réunions mixtes rassemblent périodiquement les Administrateurs et les membres du Board of Management (BOM).

Au cours de ces réunions, représentant l'ensemble des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe, sont examinées les questions et problématiques posées par le Conseil d'Administration. Lors de ces réunions se décident les mesures et les plans d'actions à mettre en œuvre. Ces réunions sont éventuellement ouvertes à des experts internes ou externes au Groupe venant apporter leur expertise en fonction du sujet à traiter.

Ces réunions de travail interviennent de manière périodique, environ tous les 2 mois. Des séances exceptionnelles sont organisées en fonction des besoins et des situations ponctuelles.

### **Rapport sur le contrôle interne**

#### **1- Définition du contrôle interne**

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par les dirigeants et le personnel du Groupe en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace du Groupe et de ses filiales.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

#### **2- Organisation générale du contrôle interne**

La Direction Financière est en charge du contrôle interne. Elle s'appuie pour cela sur un contrôle de gestion centralisé, sur des responsables financiers au niveau de chaque secteur géographique et sur des comptables locaux au niveau de chaque filiale (internes ou externes à la société).

### 3- Mise en oeuvre du contrôle interne

Le Groupe s'est doté :

- d'une direction opérationnelle qui regroupe l'ensemble des filiales, sous la responsabilité d'un Directeur Opérationnel. Cette direction est scindée en 2 régions sous la responsabilité d'un

Responsable Opérationnel Régional. Il est à noter que le Groupe détient la quasi-totalité du capital de ses filiales, chaque filiale étant sous la responsabilité d'un Directeur de Site qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la Direction Générale,

- de directions centrales fonctionnelles (Secrétariat Général, Ressources Humaines et Systèmes d'Information) et de directions centrales opérationnelles (Commercial, Achats, Technique et Amélioration continue) ayant une fonction mondiale de support à la direction opérationnelle.

Chaque directeur suit ses résultats financiers et ses performances conformément au budget prévisionnel discuté et approuvé par le Conseil d'Administration.

Le suivi et le contrôle des performances sont basés sur un processus de reportings. Dans ce cadre chaque société du Groupe prépare :

- un reporting hebdomadaire concernant le chiffre d'affaires et la trésorerie,
- un reporting mensuel concernant l'ensemble des informations financières liées aux bilan et compte d'exploitation, les effectifs, les retards de paiement et les indicateurs de gestion.

Ces éléments, définis en centralisé, sont consolidés et diffusés auprès du Board of Management (BOM) du Groupe et des directions opérationnelles régionales. Ils constituent des outils essentiels dans le pilotage de l'activité du Groupe et dans le choix de ses orientations stratégiques. Ils permettent d'identifier, analyser et traiter toute dérive éventuelle sans attendre la clôture semestrielle. Les directions opérationnelles régionales effectuent une revue avec chaque Directeur de Site pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du site, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle. Elles sont suivies par une revue, au niveau régional, entre chaque directeur opérationnel régional et les membres du BOM de façon à analyser l'évolution des résultats et de la performance de la région, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues ont lieu préalablement à chaque réunion du BOM.

Le BOM du Groupe se réunit pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du Groupe, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle et préalablement à chaque réunion des membres du Conseil d'Administration lors de laquelle les résultats et les propositions d'actions sont présentés par le Secrétaire Général, le Directeur Opérationnel et le Directeur Commercial.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le contrôle de gestion qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par chaque filiale sous une forme définie et centralisée.

Ils donnent également lieu à la diffusion d'un reporting auprès des Directions Opérationnelles régionales et du BOM et à une présentation au Conseil d'Administration.

Des procédures internes sont en place ; elles concernent notamment la trésorerie, les demandes d'achats, les demandes d'investissements, le contrôle budgétaire, les inventaires, la paye, etc.....

Des audits sont effectués dans les filiales.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient, chaque semestre, les comptes sociaux de chaque filiale et les comptes consolidés du Groupe.

Ce processus de revue et d'amélioration continue est formalisé au travers de notre système de management de la Qualité certifié conforme aux standards ISO 9001 et ISO TS16949 version 2002. Ce système documenté touche aux points essentiels de notre activité.

Il se traduit par l'application de procédures et de documents d'enregistrements standardisés et disponibles au travers de notre réseau d'information interne.

L'ensemble de ces activités concourt à l'amélioration permanente des résultats du Groupe.

#### **4- Démarche retenue et plan d'actions :**

L'objectif du Groupe est de poursuivre l'amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière, et pour cela de:

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes,
- mieux contrôler et renforcer le suivi des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables transmises,
- proposer des solutions s'inscrivant dans une démarche d'amélioration et de progrès,
- mieux sensibiliser l'ensemble des responsables opérationnels à la problématique du contrôle interne

Le Président du Conseil  
d'Administration

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

**Etabli en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DELFINGEN INDUSTRY, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Exincourt, le 28 Avril 2008

**Les Commissaires aux Comptes**

Pour EXCO CAP AUDIT  
René VERITTI

Michel BOSSERDET